

RÈGLEMENT L'ÉPOUVANTRAIL 2021

Historique :

L'Épouvantrail arrive à sa 4^{ème} édition. Chaque année, cette course organisée par l'UFOLEP 23, ravit de plus en plus de personnes. Espérons que cette année soit encore une réussite pour les participants et encore une belle aventure humaine pour les bénévoles.

L'épreuve :

L'Épouvantrail 2021 propose deux circuits : un circuit de randonnée et un circuit de course à pied :

- **Randonnée : 8 km**
- **Course : 10 km**

Le départ ainsi que l'arrivée auront lieu au boulodrome de St Vaury.

Pour la première fois depuis 4 ans, la randonnée et le trail pourront se faire également l'après-midi. En effet, les départs auront lieu **le samedi 30 octobre 2021** à :

- **15h** pour les 2 circuits de l'après-midi
- **19h30** pour les 2 circuits en nocturne (en présence de « monstres » le long du circuit)

Possibilité de s'inscrire de jour ET de nuit !!!

Cette épreuve est inscrite au calendrier du Comité Départemental des Courses Hors-Stade de la Creuse et du Comité Départemental UFOLEP de Course Hors Stade.

Conditions de participation :

- **Trail** : Être âgé de + 16 ans et s'être inscrit en ligne à la manifestation avant le 30 octobre.
- **Randonnée** : Être accompagné(e) d'un adulte pour les moins de 12 ans et s'être inscrit à la manifestation en ligne ou sur place.

Les mineurs doivent impérativement être en possession d'une autorisation parentale pour participer à l'Épouvantrail.

Pour le trail :

- être titulaire d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course (ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur).

- ou d'une licence UFOLEP, FFA, FSGT, FSCF (avec la mention « course à pied » en cours de validité le jour de la course). Les licenciés devront être en mesure de présenter leur licence.

Un certificat médical ne sera pas demandé pour la randonnée de 8km.

Toute fraude entraînera la responsabilité du participant et dégage celle des organisateurs.

Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des services de police, des signaleurs et des commissaires de course.

Inscription :

Pour vous inscrire à l'Épouvantrail :

- **En ligne pour la randonnée et le trail :** renseigner les différents champs demandés et payer à la fin de l'inscription (par virement ou directement par carte bancaire) → <https://inscriptions.ufolep.org/epouvantrail-2021-10/>
- **Sur place :** seuls les randonneurs auront la possibilité de s'inscrire sur place (**aucune inscription sur place ne sera acceptée pour le trail**)

Possibilité de s'inscrire à la fois l'après-midi et le soir !

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ATTENTION : en cas de non-respect des modalités d'inscription, celle-ci ne sera pas considérée comme valide et l'accès à la manifestation sera interdit.

Annulation de l'inscription :

L'organisateur se laisse le droit, en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des participants, de modifier ou d'annuler l'épreuve, ainsi qu'en cas de manque d'inscription. Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué sur demande.

Tarifs :

Inscription à la randonnée pédestre :

- Avant le dimanche 24 Octobre 2021 → **5€**
- Entre le 25 et le 28 Octobre 2021 et sur place le jour de l'événement → **7€**

Inscription à la randonnée pour les moins de 12 ans → 3€

Inscription pour la course :

- Avant le dimanche 24 Octobre 2021 → **8€**
- Entre le 25 Octobre et le 28 Octobre 2021 → **10€**

Vérification administrative :

Retrait des dossards pour les 10km :

Les dossards seront à retirer, muni du pass sanitaire et d'une pièce d'identité, uniquement le jour de la manifestation et jusqu'à 1h maximum avant le départ de la course.

Le dossard sera porté sur la poitrine et doit être visible durant toute la course.

Aucun coureur ne pourra prendre le départ des 10km sans dossard !

Vérification randonneur :

Chaque randonneur se verra remettre, après vérification du pass sanitaire et avant le départ, un bracelet de couleur qu'il devra porter au poignet. **Aucun randonneur ne pourra prendre le départ sans bracelet !**

Chaque participant (randonneur ou coureur) se verra remettre un cadeau de bienvenu au moment du retrait des dossards ou des bracelets.

Attention : l'évènement se tiendra dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Classement et récompenses :

Un classement individuel sera établi pour l'ensemble des concurrents sauf pour la randonnée (non chronométrée). Aucun classement ne sera présenté le jour de la manifestation. Il sera mis en ligne dès le mardi sur le site Facebook de l'UFOLEP 23.

Seuls les 3 premiers du scratch (hommes et femmes) seront récompensés pour le circuit du 10km.

Ravitaillement :

Un ravitaillement liquide, commun aux deux circuits, sera à votre disposition sur le parcours.

Important : En raison de la crise sanitaire, le ravitaillement de fin de course vous sera donné au moment du retrait des dossards.

Sécurité :

Signalisation :

Des panneaux de signalisation, de la rubalise et un bombage au sol baliseront le parcours. Des signaleurs « bénévoles » seront présents à chaque intersection. Ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

Circulation :

La circulation sera interrompue par les signaleurs sur le parcours à chaque fois qu'un participant traversera une route durant l'épreuve.

Les concurrents effectueront le parcours à allure libre. Toutefois, pour des raisons de sécurité à partir de 23h, toute personne qui s'est engagée sur le parcours et qui n'est pas encore arrivée sera rapatriée par un véhicule de l'organisation.

Service de sécurité :

Un médecin sera disponible sur appel en cas de besoin. Des secouristes diplômés de la Protection Civile seront présents sur le parcours. Ils seront contactés par des jalonnes répartis sur le parcours en cas de besoin.

La course pourra être neutralisée, quelques instants, pour l'évacuation d'un blessé et pour laisser passer en priorité les véhicules de secours.

Si un ou plusieurs points du circuit présentent, à l'usage, un risque imprévu pour les concurrents, leur accès pourra être interdit sur décision de l'organisation.

Assurance :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile, souscrite par le Comité UFOLEP 23 pour la course. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'organisateur sera dérogée, dès votre inscription, pour abandon, disqualification, par décision médicale ou sur décision de l'organisation.

Droit à l'image :

Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes ou mobiles) sur lesquelles, ils pourraient apparaître, prises au cours de cette manifestation, pour la promotion de l'épreuve dans le cadre des supports réalisés par les organisateurs ou leurs partenaires.

Ce présent règlement pourra être modifié si besoin afin de tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des règles en vigueur au jour de la manifestation.

**Le Comité Départemental UFOLEP Creuse
Guéret, le 30 aout 2021**